

Arrêté N° 2024-428

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6,
D6412-6 et suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à « **Master mention Musicologie parcours - Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux (MAAPT)** » est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 21/10/2024

La Présidente,
Isabelle von Buelzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2024 - 2025

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 mention musicologie - parcours - Musiques Appliquées Aux Projets Territoriaux (MAAPT)

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury Enseignant-chercheur	Madame Muriel Joubert	MCF
Enseignant-chercheur	Madame Isabelle Bretaudeau	MCF
Professionnel	Madame Francisca Bustarret	Directrice du conservatoire de Meylan